Remis lors de la permanence du 4 décembre

Vu le commissaire enquêteur
Pierre BACHELLERIE

L03

Jean Guy Merlaud
21 rue Georges Bizet
44330 VALLET

A l'attention de M. le commissaire-enquêteur
Syndicat Mixte du SCoT et du Pays et du Vignoble Nantais,
Maison de Pays,
5 allée du Chantre BP 89133,
44191 Clisson Cedex

Vallet le 4 décembre 2019

Objet : projet ZAC du Brochet Vallet
Modification n°01 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Vignoble Nantais

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Dans le cadre du Projet de la Zac du Brochet à Vallet, je voudrais porter à votre connaissance les faits suivants :

De 2006 à 2014, j'ai été propriétaire des Clés de la Cave, commerce de vins, spiritueux et épicerie fine place Charles de Gaulle à Vallet.
J'étais membre de l'association des commerçants et artisans de Vallet (ACAV)
J'ai aussi présidé pendant deux ans le conseil consultatif du commerce et de l'artisanat qui avait été initié par l'équipe municipale de l'époque.

Au cours de ce municipe, j'ai été sollicité afin de représenter les commerçants et artisans de Vallet en compagnie de deux autres commerçants pour assister aux réunions de travail de la commission qui avait été créée pour piloter le projet du **déplacement** de l'hypermarché Hyper U ainsi que les enseignes de la zone commerciale.
J'ai notamment participé à des réunions les 23 avril, 14 mai et 15 octobre 2012.

Au cours de ces réunions de cadrage, siégeaient face aux élus et représentants associatifs, des membres du cabinet Jeulin dont son représentant Bertrand Dabireau pour l'enseigne Atlantique Performance et des membres du cabinet Cercia.
Ces personnes étaient mandatées par la collectivité pour définir les contours du projet de la future ZAC du Brochet.

En 2014, lors de la consultation conduite auprès des élus de la communauté de communes de Vallet, afin de choisir le concessionnaire de la ZAC, le choix s'est porté à l'unanimité sur la SNC le Brochet, un des trois candidats.

Cette annonce dans la presse locale m'a surpris car à la lecture de l'article, j'ai constaté que le gérant de la SNC n'est autre que Bertrand Dabireau le consultant qui siégeait à chaque réunion de cadrage du projet à la commission.

J'ai été élu, j'ai travaillé en qualité de consultant pour des collectivités territoriales et ce choix me laisse très dubitatif car, je me demande comment un consultant, choisi pour définir les contours d'un projet de cette envergure conduit par une collectivité locale, peut ensuite se porter candidat au nom d'une SNC afin de devenir le concessionnaire et par voie de conséquence l'heureux bénéficiaire de ce projet.

En ma qualité de citoyen et de contribuable, mes questions sont les suivantes :

- Les règles liées à ce type de consultation ont-elles été respectées ?
- Comment un consultant mandaté pour conseiller des élus dans l'élaboration d'un projet de ZAC de cette envergure peut-il devenir le gérant de la SNC le Brochet aménageur de la ZAC ?
- Y a-t-il conflit d'intérêts ?

Je me tiens à votre disposition pour témoigner.

Je viens d'évoquer le volet réglementaire de ce dossier mais je souhaite aussi soulever la question de l'intérêt général.

Pourquoi les citoyens élisent-ils leurs représentants locaux ?
Pour qu'ils gèrent et aménagent le territoire dans le respect de l'intérêt général.

Dans le cas de la ZAC du Brochet, nous sommes en droit de nous demander si les élus ne rendent pas des comptes au marché et aux industriels de la grande distribution avant de rendre des comptes aux citoyens de leur territoire.

On nous parle d'attractivité commerciale du territoire. Quelle attractivité ? Celle qui provoquera l'implantation d'enseignes nationales et internationales dont le seul objectif est le profit.

Nos élus locaux, lisent-ils la presse, suivent-ils l'actualité locale et internationale, étudient-ils les tendances en terme de consommation, écoutent-ils les inquiétudes légitimes à propos du changement climatique et de mise en danger de la biodiversité ?

Les élus prennent-ils vraiment la mesure des enjeux qui leur font face ?
Préfèrent-ils laisser le champ libre à un projet ubuesque dont on supportera les conséquences pendant des décennies.

Alors que l'opinion publique s'interroge à juste titre sur les conséquences du changement climatique.

- Pourquoi artificialiser 17 hectares de terres agricoles ?
- Les élus ont-ils vraiment évalué l'impact du projet sur les générations futures ?
- Pourquoi détruire 17 hectares de terres agricoles en les bétonnant et contribuer au réchauffement climatique ?
- Pourquoi accepter l'implantation d'une enseigne de malbouffe ?
- Pourquoi Vallet ferait exception en résistant au rouleau compresseur de la grande distribution quand on constate l'état de mort imminente du commerce de proximité des villes qui ont subi le même sort ?
- Enfin, pourquoi évoque t-on d'un simple déplacement quand le site internet : « dans les tuyaux » parle de Retail park ?

17 hectares de terres en moins feront énormément défaut quand les épisodes de sécheresse viendront diminuer les rendements et par voie de conséquence, compromettre les approvisionnements en céréales.

17 hectares de hangars à consommation viendront déséquilibrer le commerce de proximité du territoire avec des produits dont la grande majorité sont importés avec l'incidence en termes de gaz à effet de serre que cela génère.

Comme vous pouvez le constater, il suffit de regarder, d'étudier, d'évaluer pour qu'un citoyen lambda constate les conséquences irréversibles de la décision d'implanter une telle ZAC sur notre territoire.
Souhaitons que le bon sens l'emportera et que cette zone sera consacrée à un projet d'avenir et non pas du passé !

Le projet d'avenir, c'est la ZEN (zone d'économie novatrice) dont vous trouverez une esquisse en pièce jointe.
Vallet et notre territoire pourraient devenir un exemple en termes d'innovation dans le domaine des low-techs, de l'économie circulaire très pourvoyeuse d'emploi. Le choix n'est pas cornélien, il est simple, humaniste et porteur d'espoir.

Jean Guy Merlaud

« La démocratie est d'abord un état d'esprit » Pierre Mendès France

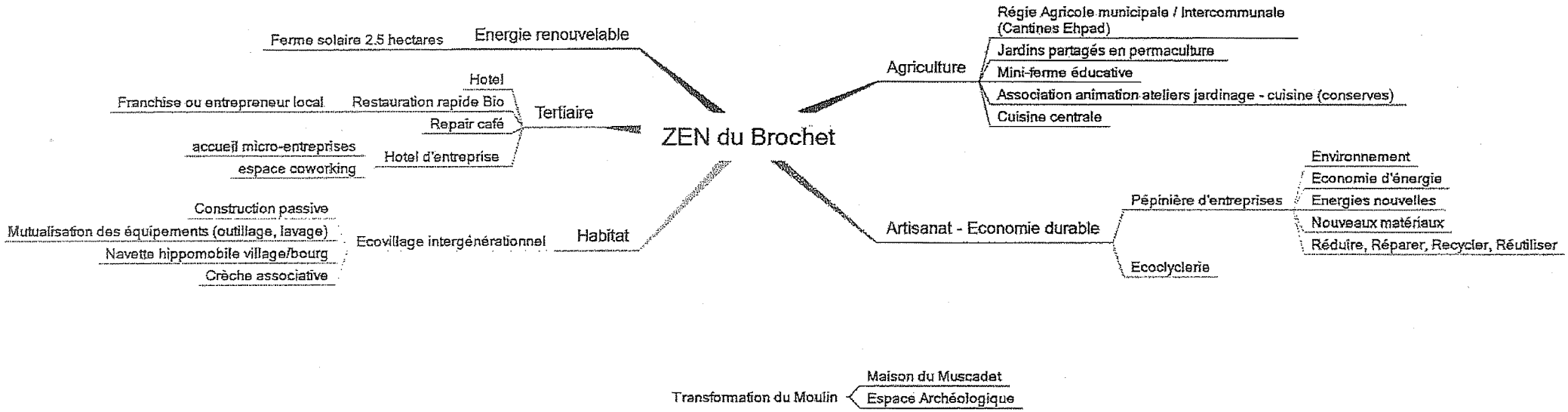
ZEN du Brochet
Energie renouvelable
Ferme solaire 2.5 hectares
Tertiaire
Hotel
Restauration rapide Bio
Franchise ou entrepreneur local
Repair café
Hotel d'entreprise
accueil micro-entreprises
espace coworking
Habitat
Ecovillage intergénérationnel
Construction passive
Mutualisation des équipements (outillage, lavage)
Navette hippomobile village/bourg
Crèche associative
Agriculture
Régie Agricole municipale / Intercommunale (Cantines Ehpad)
Jardins partagés en permaculture
Mini-ferme éducative
Association animation ateliers jardinage - cuisine (conserves)
Cuisine centrale
Artisanat - Economie durable
Pépinière d'entreprises
Environnement
Economie d'énergie
Energies nouvelles
Nouveaux matériaux
Réduire, Réparer, Recycler, Réutiliser
Ecoclyclerie
Transformation du Moulin
Maison du Muscadet
Espace Archéologique